

QUATRE PARUTIONS PAR ANNÉE

JOURNAL
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec (Journal)* est la publication officielle de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce magazine trimestriel rejoint une clientèle principalement formée de dentistes généralistes et spécialistes qui œuvrent en cabinet privé, en milieu hospitalier et en santé publique.



 Ordre des dentistes
du Québec

MISSION

Le *Journal* est publié par la direction des affaires publiques et des communications. Il a pour mission de fournir aux membres des informations liées aux activités, services, politiques et décisions de l'Ordre. Il publie également des textes touchant l'exercice de la profession, notamment son encadrement juridique et réglementaire. Il contribue en outre au développement et au maintien des connaissances des dentistes par la publication d'articles scientifiques qui concernent divers aspects de la médecine dentaire.

CARTE DES TARIFS N° 45

En vigueur le 1^{er} janvier 2019

Publication disponible en version numérique (PDF) et en version mobile.



QUATRE PARUTIONS PAR ANNÉE

2019	RÉSERVATION DE L'ESPACE	RÉCEPTION DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE
HIVER	3 décembre 2018	10 décembre 2018
PRINTEMPS	1 ^{er} mars 2019	8 mars 2019
ÉTÉ	3 juin 2019	10 juin 2019
AUTOMNE	3 septembre 2019	10 septembre 2019

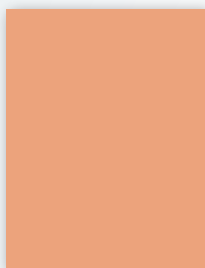
TARIFS PAR PARUTION (TPS et TVQ non incluses)

FORMAT	1 FOIS	4 FOIS*
PLEINE PAGE	3 025 \$	2 965 \$
DEMI-PAGE	2 555 \$	2 505 \$
POSITIONNEMENT PRÉFÉRENTIEL	Ajouter 15 %	
COMMISSION D'AGENCE	15 %	

Prévoir des frais pour tout ajout ou toute correction à effectuer au matériel fourni. Toute publicité est sujette à l'approbation du *Journal*. Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique publicitaire en vigueur.

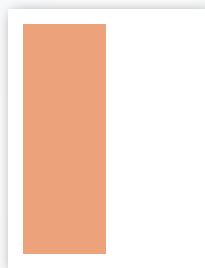
* Tarif par parution lorsque vous réservez quatre numéros consécutifs.

FORMATS DISPONIBLES



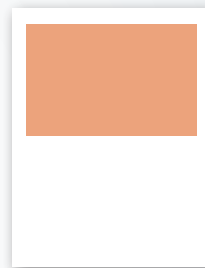
Pleine page

L. 8,5 po x H. 11 po



1/2 page V

L. 3,5312 po x H. 9,75 po



1/2 page H

L. 7,25 po x H. 4,7813 po

EXIGENCES TECHNIQUES

- Les publicités doivent être en couleur.
- Les formats acceptés sont : PDF (haute résolution), EPS OU JPEG.
- IMPORTANT : les fontes doivent être incluses dans le PDF ou éclatées (vectorisées) pour les EPS.
- Le document doit être au format final (aucune marque de coupe, ni de cartouche à l'extérieur).
- Les hyperliens, s'il y a lieu, doivent être fournis.

POLITIQUE PUBLICITAIRE

Volume 56 | 2019

En vigueur le 1^{er} janvier 2019

- [1] Le *Journal* offre des espaces publicitaires aux fournisseurs de produits et services destinés aux dentistes. Les publicités doivent être rédigées en français et ne comporter aucune mention quant au prix du produit ou du service annoncé, et ce, qu'il s'agisse du prix courant ou d'une offre spéciale.

LIBERTÉ ÉDITORIALE

- [2] Les publicités sont publiées sous réserve de la liberté éditoriale du *Journal*.
- [3] La rédaction peut refuser en tout temps de publier une publicité pour tout motif qui lui paraît justifié et qu'il lui appartient de divulguer ou non. Dans l'exercice de sa discrétion, elle tient compte, notamment, de l'image et de la mission de l'Ordre, des lois et règlements ainsi que des règles d'éthique qui régissent la profession.
- [4] Conséquemment, toute annonce publicitaire doit au préalable recevoir l'approbation de la rédaction. Or, cette approbation peut lui être retirée même après que l'annonce a commencé à être publiée. Le cas échéant, l'annonceur ne pourra réclamer à l'Ordre que le remboursement du prix de parution de l'annonce. L'approbation d'une annonce aux fins de publication ne signifie en aucune façon un endossement ou une garantie de la part de l'Ordre.
- [5] La rédaction refuse, entre autres, certaines catégories d'annonces publicitaires. Il en est ainsi des publi-reportages, des offres de services promotionnels destinées aux dentistes, comprenant les offres de services de marketing et de conception de sites Web, de même que des offres de services professionnels de dentisterie destinées à la clientèle de dentistes, sauf si l'annonceur détient un certificat de spécialiste de l'Ordre. Il en est ainsi également de toute autre catégorie d'annonces publicitaires pouvant, de l'avis de la rédaction, mettre en jeu la responsabilité légale ou morale de l'Ordre en raison de l'expertise que les lecteurs sont susceptibles de lui attribuer.
- [6] À cet égard, les annonces publicitaires visant le recrutement de dentistes sont refusées afin d'éviter que soit publié un appel de candidatures pour une pratique dont le contexte ne serait pas conforme à la réglementation ou aux normes d'éthique de l'Ordre. Par contre, les appels de candidatures d'organismes appartenant entre autres aux secteurs de la santé et de l'éducation sont acceptés.
- [7] Dans tous les cas, la rédaction conserve son entière discrétion quant à la conclusion d'une entente de publication avec un annonceur et pourrait refuser des publicités s'il est jugé inapproprié d'y associer le *Journal*.

ADRESSE URL

- [8] L'annonceur ou le cas échéant son agence peut insérer, s'il y a lieu, une adresse URL dans la publicité. Deux adresses URL sont permises par publicité. Toutefois, l'adresse URL doit seulement diriger le lecteur vers la page d'accueil du site Web de l'annonceur ou à une adresse courriel. Aucun hyperlien qui amène le lecteur directement vers un produit ou service de l'annonceur ne sera accepté.

ACTIVITÉS DE FORMATION

- [9] Le *Journal* ne publie aucune annonce publicitaire liée à des cours de formation offerts par des dentistes, des promoteurs ou d'autres intervenants, qu'il s'agisse, à titre d'exemple, d'une formation relative à un produit, à une approche de traitement ou à une technique.
- [10] La rédaction se réserve par ailleurs le droit de publier dans le *Journal* des renseignements sommaires relative-ment à la tenue de congrès nationaux et internationaux, tels que le lieu et les dates de l'activité de même qu'un lien vers le site Web de l'événement.

ENGAGEMENTS DES ANNONCEURS

- [11] L'annonceur et le cas échéant son agence sont solidairement responsables du paiement complet de leur annonce.
- [12] L'annonceur ou le cas échéant son agence ne peut résilier l'entente publicitaire après la date de tombée de réservation de l'espace. Si son engagement n'est pas mené à terme, il devra, s'il y a lieu, rembourser tout rabais qui lui aura été consenti pour l'achat de plusieurs parutions.
- [13] L'annonceur ou le cas échéant son agence doit respecter la date de tombée de réception du matériel publicitaire. Aucun retard n'est accepté.
- [14] Sauf entente particulière, la rédaction a l'entière liberté du positionnement des annonces. Le positionnement d'une annonce dans un numéro ne garantit pas à l'annonceur une priorité d'emplacement dans un numéro subséquent.
- [15] L'Ordre des dentistes n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'annonceur et le cas échéant de son agence en raison d'une erreur commise lors de la publication de l'annonce. L'annonceur et le cas échéant son agence renoncent à toute réclamation et à tout recours relativement à une telle erreur à l'encontre de l'Ordre des dentistes ainsi que de ses administrateurs, dirigeants et employés.
- [16] L'annonceur et le cas échéant son agence sont responsables du contenu de l'annonce. Ils doivent solidairement tenir indemnes l'Ordre des dentistes, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés, de toute réclamation ou condamnation résultant de la publication de leur annonce.

ENTENTE PUBLICITAIRE

CARTE DES TARIFS N° 45 – En vigueur le 1^{er} janvier 2019

NOM DE L'ANNONCEUR _____

ADRESSE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____

PERSONNE RESPONSABLE _____ TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____

SIGNATURE _____ DATE _____ / _____ / _____
année mois jour

FACTURER À L'ADRESSE COURRIEL MENTIONNÉE CI-DESSUS, OU SPÉCIFIER : _____

NOM DE L'AGENCE (s'il y a lieu) _____

ADRESSE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____

PERSONNE RESPONSABLE _____ TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____

SIGNATURE _____ DATE _____ / _____ / _____
année mois jour

FACTURER À L'ADRESSE COURRIEL MENTIONNÉE CI-DESSUS, OU SPÉCIFIER : _____

TARIFS COCHER LES CASES APPROPRIÉES

	NOMBRE DE PAGES	NOMBRE DE PARUTIONS	COMMISSION D'AGENCE	POSITIONNEMENT PRÉFÉRENTIEL	SPÉCIFIER	TOTAL (\$)
PLEINE PAGE	1	<input type="checkbox"/> 3 025 \$	1 <input type="checkbox"/> - 15 %	1 <input type="checkbox"/> + 15 %		
	4*	<input type="checkbox"/> 2 965 \$				
DEMI-PAGE <input type="checkbox"/> Hor. <input type="checkbox"/> Vert.	1	<input type="checkbox"/> 2 555 \$	1 <input type="checkbox"/> - 15 %	1 <input type="checkbox"/> + 15 %		
	4*	<input type="checkbox"/> 2 505 \$				
TOTAL GÉNÉRAL (avant TPS et TVQ)						

* Tarif par parution lorsque vous réservez quatre numéros consécutifs.

TPS 5 % 107803017 – TVQ 9,975 % 1006163293

MODE DE PAIEMENT CHÈQUE VISA MASTERCARD

NUMÉRO DE LA CARTE
 DATE D'EXPIRATION (MM/AA)
 CVD
 TITULAIRE DE LA CARTE

PARUTIONS TRIMESTRIELLES HIVER 2019 PRINTEMPS 2019 ÉTÉ 2019 AUTOMNE 2019

EXIGENCES TECHNIQUES

- Les publicités doivent être en couleur.
- Les formats acceptés sont : PDF (haute résolution), EPS OU JPEG.
- IMPORTANT : les fontes doivent être incluses dans le PDF ou éclatées (vectorisées) pour les EPS.
- Le document doit être au format final (aucune marque de coupe, ni de cartouche à l'extérieur).
- Les hyperliens, s'il y a lieu, doivent être fournis.

CONDITIONS

- La politique publicitaire du *Journal* fait partie intégrante de cette entente.
- Les annulations sont refusées après la date de tombée de réservation d'un espace.

FOUR ISSUES A YEAR

JOURNAL

DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

The *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* is the official publication of the Ordre des dentistes du Québec. The quarterly magazine's readership consists primarily of general practitioner dentists and specialists working in private practices, hospitals and public health.



MISSION

The mission of the *Journal*, published by the Public Affairs and Communications Department, is to provide members with information on the Order's activities, services, policies and decisions. It also publishes articles pertaining to the practice of the profession, in particular its legal and regulatory aspects. In addition, the *Journal* contributes to upgrading and maintaining dentists' knowledge by publishing scientific articles on different aspects of dentistry.

RATE CARD N° 45

In effect as of January 1, 2019

Available in digital (PDF) form and on mobile devices.



FOUR ISSUES A YEAR

2019	RESERVATION OF SPACE	RECEPTION OF MATERIAL
WINTER	December 3, 2018	December 10, 2018
SPRING	March 1, 2019	March 8, 2019
SUMMER	June 3, 2019	June 10, 2019
FALL	September 3, 2019	September 10, 2019

RATES PER ISSUE (GST and QST not included)

FORMAT	1 TIME	4 TIMES*
FULL PAGE	\$3,025	\$2,965
HALF PAGE	\$2,555	\$2,505
PREFERENTIAL POSITIONING	Add 15%	
AGENCY COMMISSION	15%	

Charges will apply for any additions or corrections that must be made to the material provided. All advertisements are subject to approval by the *Journal*. For more information, please consult the advertising policy.

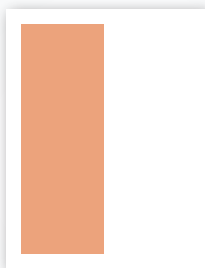
* Rate per publication when reserving four consecutive issues.

AVAILABLE FORMATS



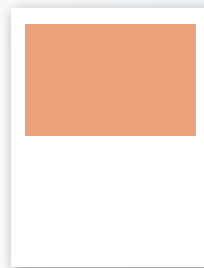
Full page

W 8.5 in. x H 11 in.



1/2 page V

W 3.5312 in. x H 9.75 in.



1/2 page H

W 7.25 in. x H 4.7813 in.

TECHNICAL REQUIREMENTS

- Colour advertisements only
- Formats accepted: PDF (press quality), EPS or JPEG
- IMPORTANT: Fonts must be included in the PDF or expanded (vectorized) for EPS
- Documents must be in final format (no crop marks, or bleed)
- Any hyperlinks must be provided

ADVERTISING POLICY

In effect as of January 1, 2019

- [1] The *Journal* offers advertising space to suppliers of goods and services for dentists. Advertisements must be written in French and may not include any mention of prices of the products or services advertised, whether they are regular prices or special offers.

EDITORIAL FREEDOM

- [2] Advertisements are published or distributed subject to the editorial policy of the *Journal*.
- [3] The editor may refuse at any time to publish or distribute an advertisement, for any reason he deems justified, and which he is not obliged to disclose. In making this decision, the editor will take into account the image and mission of the Order, and the applicable acts, regulations and ethical rules governing the profession.
- [4] Consequently, all advertisements must be approved in advance by the editor. This approval may be withdrawn even after the publication or distribution of the advertisement has begun. If applicable, the Order is liable only to reimburse advertisers the price of publishing the advertisement. The approval of an advertisement for publication does not in any way imply an endorsement or guarantee by the Order.
- [5] The editor refuses certain categories of advertisements, such as advertorials and promotional services for dentists, including offers of marketing and website design services. Offers of professional dentistry services for dentists' clientele are not accepted unless the advertiser holds a specialist's certificate from the Order. The same applies to any other category of advertisement that may, in the opinion of the editor, and because of the expertise that readers may attribute to the publisher, involve the legal or moral liability of the Order.
- [6] Accordingly, advertisements for the recruiting of dentists are not accepted, in order to avoid solicitations involving practices whose context does not comply with legislation or the Order's ethical standards. However, solicitation of candidates by health and education bodies is accepted.
- [7] The editor retains full discretion in all cases regarding publication agreements with advertisers, and may refuse any advertisement he deems inappropriate to associate with the *Journal*.

URLs

- [8] The advertiser or, if applicable, their agency may include a URL in the ad, if so desired. Two URLs are allowed per ad. However, the URLs may only direct readers to the home page of the advertiser's website or to an email address. Hyperlinks directing readers to the advertiser's products or services will be refused.

EDUCATIONAL ACTIVITIES

- [9] The *Journal* does not publish advertising relating to courses offered by dentists, promoters or other parties, such as training on a product, a treatment approach or a technique.
- [10] The editor reserves the right to publish summary information in the *Journal* concerning national and international conventions, such as the place and date of the event, as well as contact information on the organizers.

COMMITMENTS BY ADVERTISERS

- [11] Advertisers and, if applicable, their agencies are jointly responsible for paying in full for the advertisement published.
- [12] Advertisers or, if applicable, their agencies may not cancel the advertising agreement after the space reservation deadline. If they do not fulfil their commitment, they must reimburse any discount they may have been granted for the purchase of several advertisements.
- [13] Advertisers or, if applicable, their agencies must respect the deadline for advertising material. No delay will be accepted.
- [14] Barring special agreements, the editor has complete discretion to decide on the positioning of advertisements. The positioning of an advertisement in an issue does not guarantee the advertiser any priority of positioning in a subsequent issue.
- [15] The Ordre des dentistes refuses all liability toward advertisers and, if applicable, their agencies for any errors committed in the publication of their advertisements. Advertisers and, if applicable, their agencies waive any claim and any recourse regarding such errors against the Ordre des dentistes, its directors, managers and employees.
- [16] Advertisers and, if applicable, their agencies are responsible for the content of their advertisements, and jointly hold the Ordre des dentistes, its directors, managers and employees harmless from any claim or judgement resulting from the publication of their advertisements.

ADVERTISING AGREEMENT

RATE CARD N° 45 – In effect as of January 1, 2019

ADVERTISER NAME _____

ADDRESS _____ CITY _____ POSTAL CODE _____

CONTACT _____ TELEPHONE _____

E-MAIL _____

SIGNATURE _____ DATE ____ / ____ / ____
year month day

BILL TO ABOVE E-MAIL ADDRESS OR SPECIFY OTHER ADDRESS: _____

AGENCY NAME (if applicable) _____

ADDRESS _____ CITY _____ POSTAL CODE _____

CONTACT _____ TELEPHONE _____

E-MAIL _____

SIGNATURE _____ DATE ____ / ____ / ____
year month day

BILL TO ABOVE E-MAIL ADDRESS OR SPECIFY OTHER ADDRESS: _____

RATES CHECK THE APPROPRIATE BOXES

	NUMBER OF PAGES	NUMBER OF ISSUES	AGENCY COMMISSION	PREFERENTIAL POSITIONING	SPECIFY	TOTAL (\$)
FULL PAGE	1	<input type="checkbox"/> \$3,025	1 <input type="checkbox"/> - 15%	1 <input type="checkbox"/> + 15%		
	4*	<input type="checkbox"/> \$2,965				
HALF-PAGE <input type="checkbox"/> Hor. <input type="checkbox"/> Vert.	1	<input type="checkbox"/> \$2,555	1 <input type="checkbox"/> - 15%	1 <input type="checkbox"/> + 15%		
	4*	<input type="checkbox"/> \$2,505				
GRAND TOTAL (Before GST and QST)						

* Rate per publication when reserving four consecutive issues.

GST 5% 107803017 – QST 9.975% 1006163293

PAYMENT METHOD CHEQUE VISA MASTERCARD

CARD NUMBER EXPIRY DATE (MM/YY) CVD CARDHOLDER

PUBLICATION DATES WINTER 2019 SPRING 2019 SUMMER 2019 FALL 2019

TECHNICAL REQUIREMENTS

- Colour advertisements only
- Formats accepted: PDF (press quality), EPS or JPEG
- IMPORTANT: Fonts must be included in the PDF or expanded (vectorized) for EPS
- Documents must be in final format (no crop marks, or bleed)
- Any hyperlinks must be provided

CONDITIONS

- The *Journal's* advertising policy is an integral part of this agreement.
- No cancellations are possible after the space reservation deadline.